

Décision INSTITUTIONNEL N° 2026-004

Représentants des personnels de chaque liste au CA, CE, CS au Comité Electoral Consultatif

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUES DE TOULOUSE

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les Statuts de l'INSA, et notamment son article 32-2 ;
Vu la nomination de Madame Alexandra BERTRON par arrêté du 24 octobre 2024 en qualité de directrice de l'INSA Toulouse à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
Vu la proclamation des résultats du scrutin du 2 juin 2026 ;

Considérant la désignation d'un représentant au Comité électoral consultatif par chaque liste représentée au CA, CE et CS suite au renouvellement des représentants des personnels dans ces instances ;

DECIDE

Article 1 :

Les représentants des personnels au Comité électoral consultatif désignés par chaque liste sont :

- Pour la liste « Pour un engagement collectif et un fonctionnement démocratique à l'INSA » : M. Frédéric BLANC
- Pour la liste « Ambition pour l'INSA » : Mme Christelle GUIGUI
- Pour la liste « SNPTES-UNSA » : M. Frédéric GESSINN

Article 2 :

La présente décision prend effet à sa date de publication, après transmission au recteur de région académique, chancelier des universités.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'INSA Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

A Toulouse, le 26/06/26



Alexandra BERTRON
Directrice de l'INSA Toulouse